

*EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 DÉCEMBRE 2025*

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux décembre, le Conseil municipal de la commune de Ogy-Montoy-Flanville étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GULINO Eric, Maire.

NOMBRE :

de conseillers en exercice : **19**

de présents : **18**

de votants : **19**

Etaient présents :

M. et Mmes BASTIEN Alain, BAYEUR Laurence, DIETRICH François, DIM Lucien, ERBSTOSSER Laurent, FRANCOIS Andrée, FRERY Francis, GAUTIER Marina, GUILLAUME Monique, GULINO Aline, HAJRI Sabrina, LACOGNATA Alain, LEVÉ Damien, MANGIN Marie-Françoise, MANGIN Sébastien, MARX Anne-Marie, VOITURET Gilles

Étai(ent) absent(s) excusé(s) : /

Étai(ent) absent(s) : /

Procuration(s) : M. GRANDJEAN Guillaume a donné procuration à M. MANGIN Sébastien

Mme FRANCOIS Andrée a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire certifie que la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/12/2025. Le compte-rendu de la délibération a été affiché à la porte de la mairie le 29/12/2025.

N° 89/2025 : MISE AUX NORMES RALENTISSEURS RUE ST-AGNAN ET RUE PRINCIPALE À OGY

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- VU le rapport établi par le bureau d'études LVRD sur les ralentisseurs route de Saint-Agnan ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur VOITURET Gilles, adjoint au Maire,

Après discussion et délibération, le Conseil municipal par **19 VOIX POUR**,

- **PREND CONNAISSANCE** du rapport établi par le bureau d'études LVRD sur les ralentisseurs route de Saint-Agnan ;
- **S'ENGAGE** à réaliser les travaux de mise aux normes des ralentisseurs route de Saint-Agnan ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Ogy-Montoy-Flanville, le 22 décembre 2025

Le Maire,
Eric GULINO

